

Compte-rendu de la 2ème réunion relative à la bascule au RIFSEEP des TSMA et des IAE en poste au MTE du 9 novembre 2020

La réunion présidée par Sophie MANGIANTE (adjointe au chef de service du pilotage des moyens et des réseaux RH) s'est déroulée en visioconférence, en présence de Bérengère DEZES (adjointe au sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse) et Christian ROY (adjoint à la cheffe du bureau des politiques de rémunération PPS4), tous trois de la direction des ressources humaines du MTE, et de Jean-Philippe MALLET (bureau du pilotage de la rémunération BPREM) du MAA.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY (SG-FOA et SNIAE), Xavier SIMON (SG-adjoint du SNIAE), Martine BALLAND (permanente-experte au SNIAE), Magali MONIER (SG-adjointe du SNTMA) et Antoine MARTINEZ (conseiller national au SNTMA).

Cette réunion fait suite à une première réunion le 25 septembre 2020 à l'issue de laquelle FO agriculture avait transmis [ses contributions](#) en vue de comprendre et d'améliorer les propositions initiales.

Préambule

FO Agriculture déplore l'absence du RAPS lors des 2 réunions RIFSEEP MTE qui est pourtant partie prenante sur le sujet.

Le MTE n'a tenu que partiellement compte des contributions de **FO Agriculture** sur une harmonisation des barèmes entre le MAA et le MTE. Le MTE a souhaité une harmonisation avec les autres corps du MTE en ne prenant que très peu en compte la situation au MAA. Si ces barèmes ne sont pas strictement identiques entre les 2 ministères, notamment en raison d'une cartographie différente, un effort a été fait sur une harmonisation des montants IFSE.

En revanche, rien n'a changé entre les 2 réunions au sujet de la cartographie ! Pour les TSMA, le G3 du MTE est proche du G2 du MAA comme par ailleurs les G1 des ministères. Le G2 du MTE est donc un intermédiaire.

Enfin, un système de « ticket » est proposé à l'image de ce qui se fait pour les autres corps du MTE. Correspondant à des bonus (ou malus) selon les situations, ces tickets font varier les montants individuels de référence de l'IFSE en fonction des événements de carrière des agents (mobilité - promotion). Cette possibilité de gestion du RIFSEEP n'avait pas été retenue par le MAA pour les IAE ou TSMA.

Nous discutons durant ce GT des grilles de groupes de fonctions et des barèmes RIFSEEP des TSMA et IAE en administration centrale (AC) et en services déconcentrés (SD) au MTE, qui accompagneront une **annexe spécifique aux TSMA et IAE**. Ces documents seront intégrés en annexe à la note de gestion du 6 aout 2020 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RISEEP) pour les agents des MTE/MCTRCT/MM.

Cartographie

FO Agriculture interpelle à nouveau le MTE au sujet de la simulation de répartition des TSMA et des IAE par groupe de fonction. Les totaux des nombres de TSMA et d'IAE pourraient être erronés et plus problématique, la répartition par groupe de fonction présentée ne correspondrait pas à la réalité du terrain confirmée, pour les TSMA, par un sondage envoyé aux agents. Ce décalage pourrait avoir des conséquences sur le dimensionnement initial de l'enveloppe budgétaire dédiée à la bascule au RIFSEEP.

Ainsi, pour le MTE, une majorité de TSMA en SD serait en G3 alors que le sondage donne plutôt une majorité de TSMA en G2 notamment en lien avec des fonctions d'inspecteur (chargé des contrôles).

Réponse du MTE : ces chiffres ne sont qu'indicatifs et ont été fournis par le RAPS. Le positionnement final des agents, par groupe de fonction, sera réalisé en fin d'année dans le cadre de la finalisation de la bascule au RIFSEEP.

FO Agriculture conseille aux IAE et TSMA concernés par ce sujet de se rapprocher rapidement de leur chef de service ou SRH de proximité afin de discuter de leur prochain classement dans les groupes de fonction et de contester si nécessaire la proposition. Ce travail pourrait a priori éviter de nombreux recours a posteriori.

Groupes de fonction

Le MTE prévoit pour les TSMA une fonction-type « chargé de mission à enjeux », classée en G2, groupe dans lequel le nombre d'agents ne serait pas limité par structure mais en revanche, chacun de ces postes devra être validé par les structures chargées de la gouvernance au niveau régional (i.e. les DREAL pour les services déconcentrés).

FO Agriculture a demandé, au vu de notre sondage, que toutes les missions de contrôles soient retenues dans le G2 des TSMA (règles de construction, chasse, urbanisme, ...). Le MTE retient ce point et proposera une liste **non exhaustive** de missions concernées par les contrôles dans le G2.

Situations de gestion du RIFSEEP

Les IAE et TSMA en poste au MTE seront gérés selon des modalités de gestion spécifiques du MTE avec un système de « ticket » (bonus/malus).

FO Agriculture a questionné le MTE sur des situations particulières. Nous retenons que les « tickets » appliqués aux agents lors d'un changement de situation seront des bonus lors de promotion ou mobilité visant à retenir la situation la plus favorable à l'agent par rapport aux différents socles d'IFSE.

Garantie indemnitaire

Comme au sein du MAA, un principe de garantie indemnitaire sera appliqué aux TSMA et IAE. Cette garantie sera calculée sur les bases des primes reçues en 2019 (s'il n'y avait pas eu d'évolution de carrière/parcours en 2020).

FO agriculture dénonce toujours que cette garantie soit calculée en intégrant un CIA forfaitaire.

Le MTE répond que lors de la précédente bascule de certains corps du MTE, le CIA n'avait pas été inclus dans le calcul de la garantie car aucun CIA n'était alors appliqué au MTE.

L'administration a indiqué à plusieurs reprises qu'aucun agent ne serait perdant lors de la bascule.

FO Agriculture déplore une nouvelle fois que la majorité des agents n'ait toujours pas reçu leur notification de prime 2019.

Services déconcentrés (SD) MTE d'Île-de-France

Le MTE nous confirme que l'alignement du régime indemnitaire des SD d'Île-de-France sur celui de l'AC ne concernera en 2020 (raison budgétaire invoquée) que la Seine-Saint-Denis mais devrait être étendu à l'ensemble des départements de la région en 2021.

Établissements publics ou opérateurs sous tutelle du MTE

Le MTE précise que les établissements publics sous tutelle MTE ont vocation à appliquer les mêmes règles de gestion du RIFSEEP que celles du MTE.

Le MTE veillera à diffuser largement ces règles aux employeurs de TSMA et d'IAE dont il a la tutelle.

Prime informatique

Contrairement au MAA, le MTE maintient au sein du RIFSEEP la « prime informatique ». Celle-ci sera désormais sous la forme d'un complément IFSE.

Conclusion

Le MTE n'attend plus de contribution des organisations syndicales sur la bascule au RIFSEEP des TSMA et des IAE. Il va finaliser, courant novembre, la note de gestion pour la bascule de ceux-ci au RIFSEEP. La note de gestion existante pour le MTE du 6 août 2020 sera ensuite complétée avec la cartographie et les barèmes pour les IAE et TSMA pour la gestion du RIFSEEP en 2021.

FO Agriculture a insisté auprès du MTE afin que cette note de gestion spécifique à la bascule nous soit transmise avant signature, le MTE a accepté, nous verrons ! En parallèle, les structures, le MAPS et le MTE travaillent au positionnement des agents dans les groupes retenus pour une prise en compte de la situation réelle des agents en janvier 2021 (décembre 2020?). Les services RH de proximité diffuseront aux agents leur notification individuelle, indiquant le montant IFSE, le groupe de fonction et le montant du CIA (forfaitaire cette année 2020).

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

